

**SciencesPo.****CERI**
CNRS

UNE « RESPONSABILITE DE LIBERER ? »

Ariel Colonomos

(Directeur de recherche au CERI-Sciences Po/CNRS)

Deux règles de prudence seraient censées guider la politique étrangère. Un principe d'économie suivant lequel un Etat ne devrait entrer en guerre que lorsque son intérêt national est en jeu et un axiome d'après lequel nul ne devrait porter de jugement sur les règles, les normes, les lois et la morale des autres communautés nationales.

Armés de réalisme et de relativisme, il est très simple de résoudre l'équation syrienne. Pour ceux ou celles qui ne seraient pas convaincus par ce mode d'emploi très daté, il existe un autre repère auquel se raccrocher, en l'occurrence une nosographie des conflits. Suivant leurs spécificités, certaines guerres seraient mauvaises et injustes. D'autres seraient justes, en quelque sorte un moindre mal. L'intervention militaire pour des raisons humanitaires ferait partie de cette dernière catégorie. Et en effet, l'humanitarisme s'est aujourd'hui renforcé, en témoignent les initiatives autour de la « responsabilité de protéger ».

Mais nous sommes déjà hors des sentiers battus de cette charte morale. Les années 2000 ont tout d'abord vu la montée en force de la guerre préventive, un véritable pari qui pose

d'énormes défis. Des défis pratiques : l'issue de ces conflits est très hasardeuse. Des défis normatifs : la guerre préventive n'entre pas ou peu dans les catégories existantes du droit et de la morale. *In fine*, elle fragilise l'architecture du système traditionnel de la justification de l'usage de la force.

Les années 2010 à leur tour produisent de nouvelles guerres où la chance occupe un rôle tout aussi décisif. Dans la foulée des révolutions du printemps 2011, nous voici avec un conflit en Lybie et un débat à propos d'une éventuelle intervention en Syrie. Ces guerres sont essentiellement des choix politiques en faveur d'un groupe désigné au préalable comme l'interlocuteur légitime et le digne représentant de son pays au détriment de dictateurs subitement tombés en disgrâce. Plus les opposants au régime gagnent l'assentiment des dirigeants occidentaux, plus ces combattants se sentent encouragés dans leur révolte, plus la répression est sévère et plus leur cause semble juste aux yeux des démocraties occidentales... Il est aisé d'imaginer les suites de cet engrenage.

Justifier l'intervention en Syrie relève de la morale autant que de la psychologie. Tout comme la guerre contre le régime de Kadhafi, une telle opération est motivée par l'anticipation du jugement du tribunal de l'Histoire. Les « révolutions arabes » iraient dans le sens de l'Histoire. Dans plusieurs décennies, croit-on, elles seront vues comme une libération du joug de la tyrannie et une victoire de l'autonomie politique. Il serait donc illégitime et inacceptable de ne pas accompagner un tel mouvement qui serait l'expression d'une intention collective locale. Nul besoin de se voiler la face. Il s'agit moins de protéger une population civile en danger que de prendre parti pour des civils qui sont des opposants et des combattants. Alors que l'action internationale est le plus souvent marquée par un biais en faveur de l'inaction, aujourd'hui c'est bien l'inverse qui prime. Il y aurait une prime morale à la prise de risque.

Intervenir en Syrie apporterait la preuve que le cas libyen n'est plus une exception. Et d'autres pourraient suivre... En prenant une telle décision, on contribue à poser les termes d'une « responsabilité de libérer ». Ce mouvement va dans le sens d'une moralisation de la guerre, qui, paradoxalement, donne une plus grande latitude à la décision belliqueuse et remet en question une vision classique de la politique internationale fondée sur le socle de la souveraineté.

Admettons qu'il y ait de bonnes raisons d'intervenir afin d'accompagner un mouvement jugé salutaire avant tout par ceux qui le réclament en Syrie. Cet acte oblige à une très grande responsabilité de la part de ceux qui interviennent. En effet, une fois la victoire militaire acquise contre un régime dont les forces sont inférieures à celles d'une coalition, tout reste à

faire. Si la responsabilité de libérer devait être assumée, il faut penser les termes d'une adéquation entre les raisons *a priori* de l'intervention, les moyens mis en œuvre pour conduire la guerre et les capacités à œuvrer pour améliorer le sort d'une société dont la trajectoire sera déviée par la décision de l'affranchir de son dictateur. Ces trois termes sont habituellement disjoints. Sur le plan juridique, la manière dont les guerres sont conduites n'est pas conditionnée aux raisons qui les motivent. Au premier abord, une coalition ne fait pas dépendre ses choix stratégiques et tactiques du projet d'aide à la construction d'une société plus juste dans le pays dans lequel elle intervient. Pourtant, si ces trois termes ne sont pas pensés ensemble, le projet d'une intervention en Syrie sera vain et délétère.